

Pada Blabla n° 41

15 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	1
ON Y ÉTAIT	2
Anim2Prox	2
À la conférence sur « l'avancée des connaissances sur l'autisme » (28 février).....	3
ON Y SERA – À l'Agora sur l'art-thérapie à la Maison Relais Santé de Valence (19 mars)	3
SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE – Une réponse accompagnée pour tous accélère la transformation de l'offre handicap	3
DIVERS	6
Aspies Friendly : une expérience nationale pour l'intégration universitaire des personnes TSA	6
Annonce.....	7
Infos d'Autiste autrement	7
AGENDA	8
CONTACT	8

ÉDITO

Chères familles, chers membres adultes avec troubles du spectre autistique. Notre association a besoin chaque année du renouvellement de vos cotisations, soit 15 euros pour toute l'année. Cette somme n'a pas été augmentée depuis la création de l'association mais elle est indispensable pour pouvoir comptabiliser et donc valoriser le nombre de personnes qui font appel à nous. Vous n'êtes pas sans savoir que cet élément compte dans les négociations que nous devons entreprendre auprès des subventionneurs ou même de donateurs privés.

À cela s'ajoute le fait que, chaque année, les adhérents ont la possibilité de bénéficier de deux réunions de coordination prises en charge par notre association. Ce montant est assez conséquent puisqu'en 2018, 1211 euros ont été versés afin d'apporter une aide pour des dépenses qui restent importantes lorsque vous faites appel à des professionnels partenaires de notre association. En

adhérant, vous pouvez bénéficier des conseils de notre commission administrative et juridique lorsque vous avez besoin d'entreprendre une démarche auprès de la Maison de l'Autonomie et vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel pour nos formations.

Le renouvellement de votre cotisation est indispensable pour avoir le droit de vote lors de notre assemblée générale. Celle-ci se déroulera le 29 avril 2019 à la Maison de la Vie Associative. Vous recevrez fin mars une convocation avec l'ordre du jour.

Enfin, vous savez que nous gérons au plus près notre budget et que la totalité des fonds utilisés sont dédiés à des actions concrètes.

Nous avons besoin de votre soutien actif et comptons sur vous pour pouvoir poursuivre sereinement notre mission au plus près de vos besoins et de vos attentes.

Mireille Baraz, présidente de l'association

ON Y ÉTAIT

Anim2Prox

Nous avons rencontré Anim2Prox qui est le Service Jeunesse de Valence Romans AGGLO. Ce service propose des activités de loisirs à un public de 11 à 17 ans. Cette structure souhaite s'ouvrir au monde du handicap dans le cadre de leur projet éducatif. Ils ont organisé une journée avec Handisport Drôme en 2018 qui a très bien fonctionné. Ils accueillent déjà quelques jeunes autistes au sein de leurs activités et cela se passe bien. Les jeunes autistes progressent et les autres ont développé une attitude bienveillante à leur égard. Un partenariat va commencer entre PaDA et Anim2Prox.

Tout le personnel de cette structure jeunesse va se former à l'autisme avec notre centre de formation. Des contacts vont être pris entre eux et les Cafés-rencontre Asperger ados pour monter des projets soit en inclusion de leurs propres propositions d'animation, soit en projets propres au café.

Les activités proposées sont très variées : piscine, trampoline park, paintball, cinéma, jeux, musique, bricolage, séjours au ski etc., à construire avec eux et les jeunes. Ils ont un minibus qui permet de venir chercher des jeunes isolés pour les activités.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez les contacter à :

Bureaux Anim2Prox : Service Jeunesse

Bâtiment Enfance Jeunesse Site de Pizançon

Le barrage 70, rue André-Marie Ampère

Chatuzange-le-Goubet

Tél. : 04 75 72 84 53 / 07 60 80 37 77 / 06 83 84 12 35

anim.jeunes@valenceromansagglo.fr

Facebook : anim2prox26

À la conférence sur « l'avancée des connaissances sur l'autisme » (28 février)

Cette conférence, qui s'est tenue à Romans le 28 février, a réuni environ 150 personnes. Le public était en majorité composé de professionnels d'horizons variés (AVS, coordonnateurs CAP emploi, psychologues, ergothérapeutes, infirmières, orthophonistes, enseignants, étudiants, personnes autistes...). Gwendoline Girodin a émaillé ses propos de projections de petits films pour illustrer les spécificités sensorielles des personnes autistes et le vécu de leur entourage. La richesse de son intervention résidait aussi dans le fait que ses propos théoriques étaient ponctués par de nombreux exemples de son vécu de professionnelle de l'autisme. Elle a aussi souligné le manque de lieux de diagnostic pour les personnes adultes, malgré le besoin criant dans ce domaine. À la fin, de nombreuses personnes ont exprimé leurs remerciements pour la conférencière et le fait que ces conférences correspondaient à une attente de formation et d'information concernant l'autisme et son accompagnement.

ON Y SERA – À l'Agora sur l'art-thérapie à la Maison Relais Santé de Valence (19 mars)

Le 19 mars, Claire Driot, art-thérapeute référencée par Planète Autisme, vous fera une présentation de sa discipline et de ce que peut être un accompagnement d'une personne autiste en art-thérapie (ce qui peut être aidé ou facilité par l'art-thérapie, avec quelles médiations, et de quelle manière...).

Pour rappel, l'art-thérapie est une méthode de soin et d'accompagnement de la personne par le biais de l'expression créative. Cette pratique se situe à la rencontre de l'expression artistique (dont on utilise les processus créatifs) et de la psychologie. L'utilisation des matériaux d'expression dans ce cadre permet à la personne de se relier à ses émotions et sentiments profonds, et de mettre en forme ce qui lui est difficilement exprimable par la parole.

Les questions suivantes seront abordées : pourquoi des séances d'art-thérapie ? pourquoi de l'art-thérapie en plus d'autres accompagnements ? pourquoi de l'art-thérapie pour une personne qui n'a *a priori* pas d'intérêt pour le dessin, la peinture... ?

SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE – Une réponse accompagnée pour tous accélère la transformation de l'offre handicap

La démarche *Une réponse accompagnée pour tous* a initié la transformation de l'offre médico-sociale. Mise en place dans 90 départements, elle intègre les Cpom, oblige à repenser les pratiques et la réglementation et encourage la pair-aidance.

Le 14 février, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a présenté, à l'assemblée plénière du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), un point — mis en ligne

par l'Anecamsp¹ — sur le déploiement de la démarche *Une réponse accompagnée pour tous*, trois ans après son lancement. Suite du rapport Piveteau, 24 territoires se sont engagés dans la démarche en 2016. En 2017, ils étaient 90 se traduisant par plus de 900 demandes et propositions de plan d'accompagnement global (Pag), dont 305 signés.

Pendant l'année 2018, 4 000 demandes et propositions ont été formulées pour 1 200 signées. Selon l'enquête réalisée entre septembre et décembre 2018, pour 47% des demandes, la réponse nécessitait un accompagnement particulier ou un travail de coordination mais n'a pas été formalisée dans un Pag. Plus de 900 Pag concernent des situations d'enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 20 ans. 12% des Pag ont fait l'objet d'un soutien financier de la part des ARS et 14% d'une dérogation.

Une démarche qui se traduit en conventions

Plus de la moitié des départements ont élaboré une convention territoriale avec l'ARS, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les organismes de sécurité sociale, l'Éducation nationale et les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS). Dans 89 départements, l'ARS a prévu ou mis en œuvre des mesures d'assouplissement ou de dérogation de la réglementation. Dans 78 départements, le conseil départemental a prévu ou permis des mesures dérogatoires au règlement départemental.

La quasi-totalité (94%) des territoires intègrent des objectifs liés à la démarche dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom) avec les ESMS. Plus de 40% des territoires ont d'ores et déjà engagé une réflexion sur les pratiques d'admission. Pour mieux connaître les besoins en termes de réponses médico-sociales sur les territoires, fin 2018, 43 MDPH ont mis en service l'outil de suivi des décisions d'orientations.

À ce jour, quatre régions bénéficient de dérogations en matière d'appel à projets des ARS. Il s'agit de l'Île-de-France [...], de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, d'Auvergne-Rhône-Alpes et des Hauts-de-France, ce qui représente 31 départements et 41% de l'offre médico-sociale métropolitaine. Les auteurs notent une difficile appropriation de la réforme des autorisations, puisque seulement 21% des arrêtés d'autorisation sont conformes aux nouvelles nomenclatures sur la période juin-septembre 2018.

Formations, pair-aidance et projets conjoints

20 départements ont mis en place des actions de pair-aidance et 38 projettent de le faire. 9 départements ont développé des formations impliquant une expertise d'usage et 19 départements ont mis en place des formations croisées accompagnant le déploiement de la démarche. Ils sont le même nombre à avoir mis en place une analyse des pratiques.

La feuille de route 2019 prévoit notamment de mandater l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) pour évaluer le dispositif, d'adapter ou abroger la circulaire « situations critiques » au

¹ Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce

regard de la généralisation du dispositif d'orientation permanent, d'encourager les actions et projets conjoints entre ESMS et établissements de santé au service des parcours des personnes en situation de handicap, de suivre et faciliter le déploiement de la démarche des territoires 100% inclusifs, d'encourager la pair-aidance et d'accompagner les changements de pratiques. Toutes ces actions s'articulent avec la feuille de route de la transformation de l'offre [...].

Le cahier des charges des pôles inclusifs d'accompagnement localisés est en construction

Le projet de loi pour une école de la confiance a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Un des points forts, contesté, de l'article école inclusive porte sur la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial). Le secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées apporte des précisions sur le dispositif.

Sans grande surprise, la loi sur l'école de la confiance a été adoptée à une très large majorité à l'Assemblée nationale le 19 février avec les voix des groupes LREM et Modem mais sans celles de l'opposition, de droite comme de gauche. Parmi les critiques évoquées par les différents groupes revient la généralisation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial, lire notre article) dans l'article 3 sur l'école inclusive. Dans son explication de vote, Béatrice Descamps (UDI, Nord) est revenue sur l'inquiétude que suscite la généralisation de ces Pial pour lesquels « il aurait été nécessaire de bénéficier des résultats de l'expérimentation, de l'avis du Conseil d'État et d'une étude d'impact. »

Pour Hospimedia, Virginie Magnant, directrice de cabinet de Sophie Cluzel, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, et Patrice Fondin, conseiller éducation, tentent de lever les inquiétudes sur ces nouveaux dispositifs. « Les Pial sont une réponse née des acteurs de terrain, des professionnels de l'Éducation nationale, confrontés quotidiennement à l'inadéquation entre les besoins constatés sur le terrain et la réactivité ou l'adaptation des notifications des maisons départementales du handicap (MDPH). Quand l'enseignant détecte des besoins, il faut presque une année pour que les moyens humains soient affectés », explique la directrice de cabinet.

De la compensation à la mise en accessibilité de l'école

L'objectif de ce dispositif est de passer d'une logique de compensation individuelle à ce que le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a appelé un « nouveau service public de l'accessibilité ». « Pour autant, précise Virginie Magnant, il ne s'agit pas de déposséder les équipes pluridisciplinaires des MDPH de leurs prérogatives en matière d'évaluation et les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en matière de notification d'une aide humaine individuelle ou mutualisée ». « Ce qui peut changer, précise Patrice Fondin, c'est que, évidemment si cette disposition est compatible avec la pathologie de l'enfant, un élève qui a besoin d'une aide individuelle pourra bénéficier de l'accompagnement de plusieurs professionnels. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la plupart des autres pays européens. »

Un cahier des charges des Pial avant l'été

Deux Pial ont été initiés sur 2017-2018, près de 300 cette année. Le cabinet de Sophie Cluzel le reconnaît, l'idéal serait de tendre vers une véritable plateforme de coordination à l'image du centre de

scolarité adapté du lycée de la Bourdonnière à Nantes (Loire-Atlantique) où le plateau technique de l'Apajh travaille dans l'établissement en relation étroite avec le service de compensation qui distribue les aides humaines. Pourtant, le secteur médico-social n'est pas cité dans la composition des PIAL dans l'article sur l'école inclusive. « Cette année nous avons voulu laisser beaucoup de souplesse dans le cadre de l'expérimentation mais un cahier des charges pour l'année prochaine est en train de se construire. Nous avons entendu toutes les inquiétudes que suscite ce dispositif lors de la concertation et nous allons en tenir compte. Le cahier des charges devrait être prêt avant l'été et inciter à recourir à l'expertise du secteur médico-social », rassure Virginie Magnan.

Une collaboration avec le secteur médico-social implicite

Elle explique, par ailleurs, que les services ministériels sont en train d'expertiser les expériences mises en exergue par le groupe de travail coopérer dans l'école de la concertation ensemble pour une école inclusive, pour lesquelles des développements pourraient être proposés. Si à ce stade le secteur médico-social n'est pas cité dans l'article 3 du projet de loi sur l'école de la confiance, les établissements du secteur médico-social et les MDPH sont nommément invités, dans l'article 12 bis, à participer aux formations de sensibilisation des personnels de l'éducation nationale dans les nouveaux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). Le projet de loi sera examiné au Sénat en avril. La balle est dans le camp des sénateurs pour inclure plus fortement dans la loi l'expertise des professionnels du handicap.

La commission d'enquête parlementaire est lancée

La Gauche démocrate et républicaine (GDR) n'a pas eu besoin d'utiliser son droit de tirage le 20 février en commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. En effet, tous les groupes parlementaires ont approuvé la création d'une « commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République » [...], portée par Sébastien Jumel (GDR, Seine-Maritime). Ce dernier a souhaité partager un diagnostic dans l'état d'esprit consensuel qui a présidé à la construction de la loi de 2005. « Il ne s'agit pas de se positionner contre les mesures envisagées par le Gouvernement mais d'en mesurer l'épaisseur et de veiller à l'équité territoriale », a expliqué le député.

DIVERS

Aspies Friendly : une expérience nationale pour l'intégration universitaire des personnes TSA

Diverses entreprises considèrent aujourd'hui la neurodiversité comme un atout, et souhaitent recruter des personnes avec autisme. Le projet fait partie de la stratégie nationale pour l'autisme. Il est financé par le programme d'investissement d'avenir dans le cadre des nouveaux cursus universitaires. Il a débuté en 2018 pour une durée de 10 ans.

Son objectif est triple : définir les adaptations pédagogiques nécessaires, travailler la manière dont les étudiants sont accompagnés, préparer l'insertion sociale et professionnelle.

Les outils sont en cours d'expérimentation, et tout ne sera pas tout de suite possible dans tous les établissements.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations en consultant le site aspie-friendly.fr (<https://aspie-friendly.fr/>).

Annonce

Je vous propose de garder votre enfant autiste à votre domicile durant quelques heures. Je me déplace sur un rayon d'une heure autour de Montélimar.

Je suis mère d'un enfant autiste Asperger qui a aujourd'hui 23 ans.

Aide à domicile depuis 15 ans j'ai exercé principalement auprès de personnes âgées plus ou moins dépendantes avec différentes pathologies ou handicap : maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, dépression nerveuse, personne malvoyante, AVS, cancers, arthrose, VIH, troubles bipolaires...

Paiement par chèque emploi service.

Pour me contacter : 06 66 06 93 43 (à partir de 17h)

M^{me} LERA MANOL

Infos d'Autiste autrement

À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Autisme, l'association Autiste Autrement a lancé un grand concours national de dessin auprès de toutes les personnes autistes.

Plus de 40 artistes avec TSA ont eu le courage de s'exprimer sur le thème bleu, de belles créations et de beaux messages qui seront exposés à Montpellier en avril 2019.

Autiste Autrement a décidé de récompenser trois lauréats parmi les participants. Nous voulons leur offrir une prime d'excellence pour leur créativité avec la vente de T-shirts portant leur création.

Merci de nous aider à répondre à leur bravoure : ils portent « les couleurs » des personnes qui n'ont pas osé ou pu s'exprimer.

Encourageons-les en valorisant leurs talents !

Plus d'infos : autisteautrement.com.

AGENDA

- 19 mars** Agora sur l'art-thérapie à partir de 19h à la Maison Relais Santé de Valence, par Claire Driot.
- 21 mars** Soirée discussion-débat « Autisme et sexualité » de 18h à 20h à Valence, dans les locaux de la plateforme répit PEP SRA (34, rue Gustave Eiffel), organisée par le CEDA et animée par Sheila Warembourg.
- 30 mars** Café-rencontre Asperger ados, de 10h à 12h pour un groupe et de 14h à 16h pour un deuxième groupe à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence) – sur inscription : valerieperiot@yahoo.fr
- 30 mars** Café-rencontre Adultes Asperger de 15h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran. Un premier contact par mail est souhaité : cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com
- 30 mars** Café des proches de 15h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran.
- 3 avril** « L'autisme : comprendre et agir », conférence avec intervention de Gwendoline Girodin, de 18h à 19h30 à la Médiathèque Publique et Universitaire de Valence (place Charles Huguenel). Résumé : « Au-delà du repli et de l'atypique, l'autisme correspond à un fonctionnement complexe avec ses difficultés mais aussi ses forces et sa richesse... Voici un éclairage salutaire sur la culture autistique encore trop peu connue en France. »
- 6 avril** À Aubenas, au centre social Le Palabre : de 9h à 10h, point info gratuit et ouvert à tous et à toutes, bibliothèque et matériathèque ; de 10h à 12h, atelier des parents « partage d'expériences » (inscription préalable – 4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou educardeche@yahoo.fr.
- 16 et 18 avril** Formation destinée aux professionnels sur l'analyse fonctionnelle des comportements, de 9h à 12h et de 13h à 16h à Bourg-lès-Valence dans les locaux de l'APAJH (64, allée du Concept). Renseignements : centredeformationplaneteautisme@gmail.com. Inscriptions : au plus tard le 5 avril 2019.
- 11 mai** À Lablachère de 10h à 12h, atelier des parents « partage d'expériences » (inscription préalable – 4 euros par personne) : 07 81 57 76 76 ou educardeche@yahoo.fr.

CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à secretaire.planeteautisme@gmail.com. Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! guillaume.desauza@yahoo.fr.

Retrouvez-nous également sur planeteautisme-dromeardeche.fr et sur notre page Facebook !